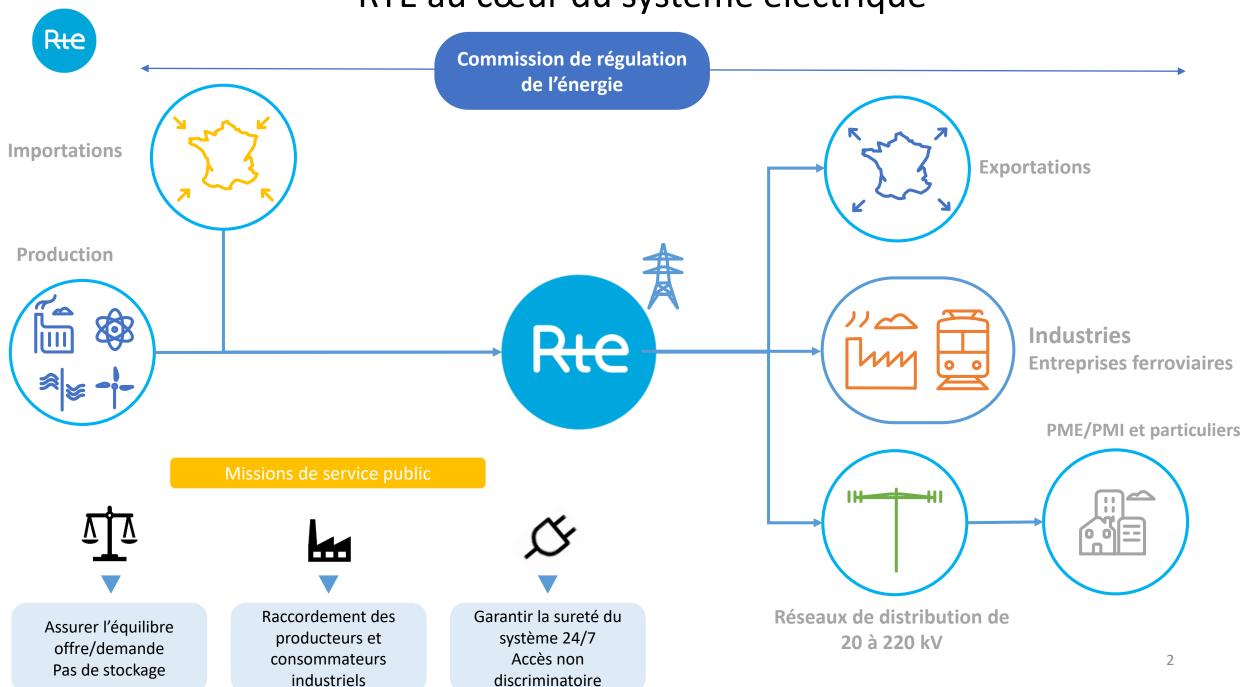


Urbanisme et Réseau de Transport d'Electricité dans la Grande Agglomération Toulousaine

Lundi 25 novembre 2019

Erik Pharabod, Délégué RTE Sud-Ouest Dominique Millan, Directeur de centre Développement et Ingénierie

RTE au cœur du système électrique





RTE en quelques chiffres



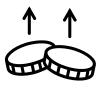
Autonomie, indépendance de gestion et neutralité garanties par ses statuts et son mode de gouvernance.



4,4 milliards € CA



403 millions € résultat net



1,5 milliard € d'investissements



2,1 milliards € d'achats



105 000 km de lignes



22 000 km de fibres optiques



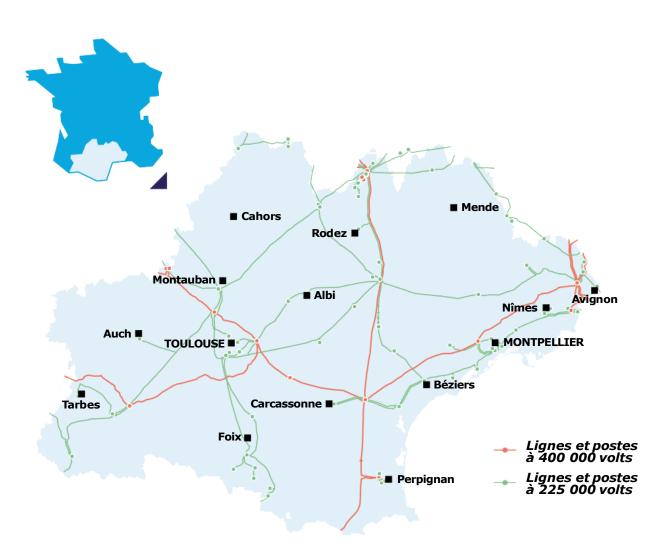
50 liaisons transfrontalières

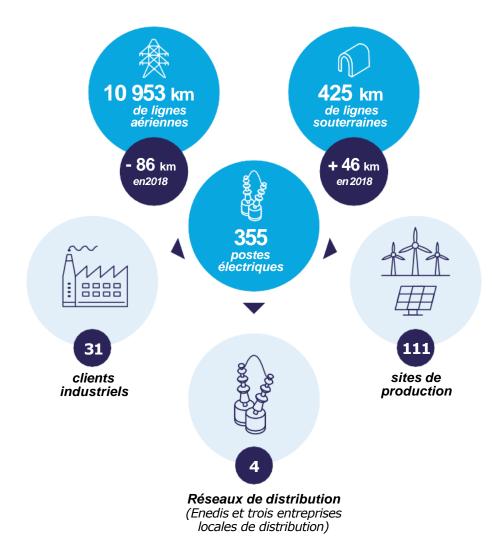


3000 postes électriques



Le réseau électrique en Occitanie



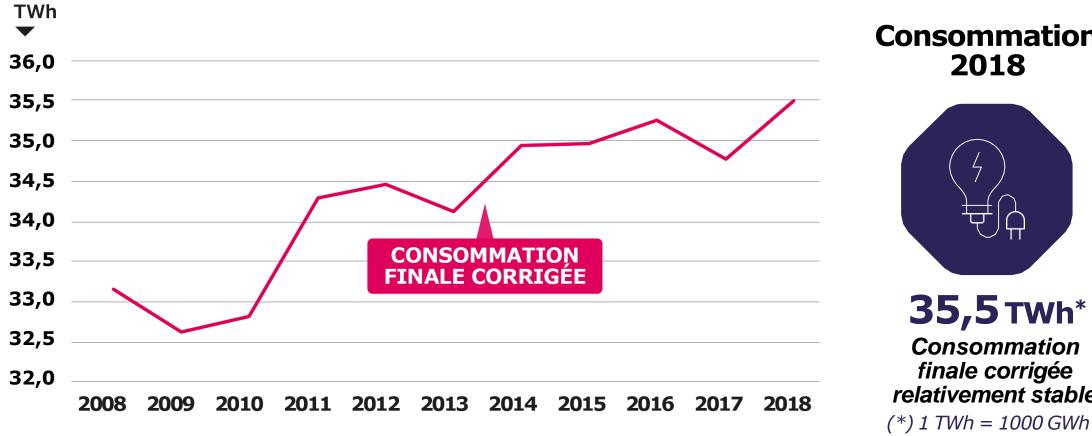




La consommation d'électricité en 2018



Une consommation finale corrigée d'électricité relativement stable en Occitanie

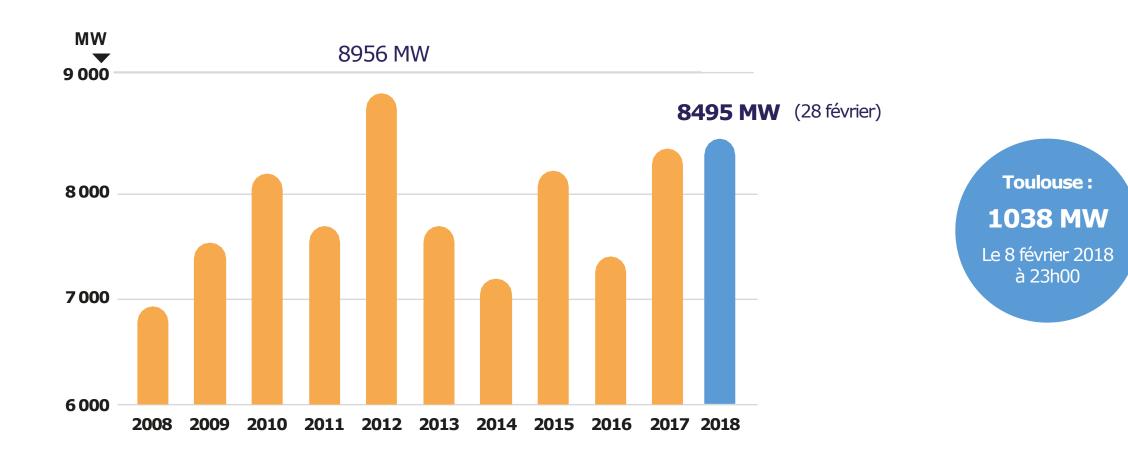


Consommation 2018





La 2^{ème} pointe de consommation la plus élevée de ces dix dernières années



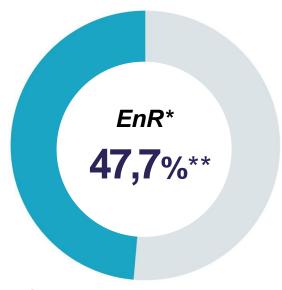


Couverture de la consommation d'électricité par la production



En moyenne annuelle, la production d'électricité de la région couvre 97,6% de sa consommation

L'Occitanie est la région de France dont le taux de couverture par la production renouvelable est le plus élevé



À elles seules, les EnR couvrent près de la moitié de la consommation régionale

Hydraulique : 32,2 %

& Eolien: 8,4 %

Solaire: 6,2 %

Bioénergies : 1,5 %

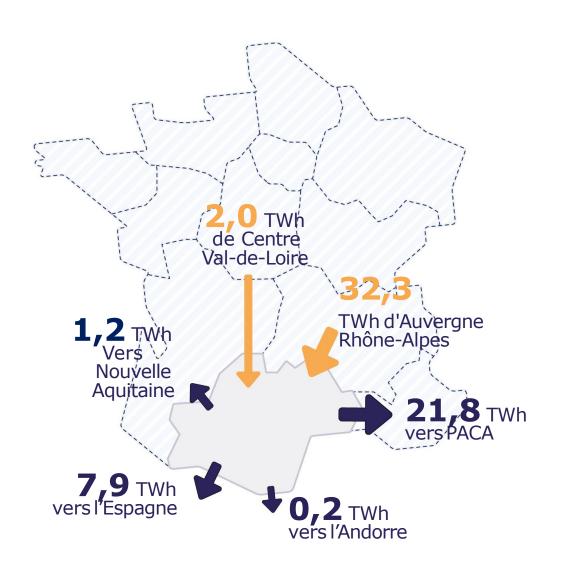
(*) Énergies renouvelables : éolien, solaire, hydraulique renouvelable, bioénergies (**) Taux rapporté à la consommation brute



Une solidarité électrique européenne, nationale, régionale



Une solidarité électrique avec les territoires au niveau européen, national et régional



31,1 TWh

vers les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nouvelle-Aquitaine et l'Espagne

IMPORTS 34,3 TWh

essentiellement depuis la région Auvergne Rhône-Alpes

SOLDE IMPORTATEUR 3,2 TWh



Des investissements et projets au service des territoires



Les investissements de RTE

Des investissements nécessaires pour :

- **1. Adapter** le réseau (ENR, besoins des métropoles...)
- 2. Accueillir les installations off shore
- **3. Renouveler** le réseau existant
- **4. Numériser** les ouvrages électriques pour en améliorer les performances
- 5. Développer les interconnexions

En Occitanie:

- En 2018, RTE a investi 158M€ pour adapter le réseau régional
- De 2019 à 2023, RTE prévoit d'investir 995M€en région





RTE c'est aussi...



Des retombées économiques pour la région



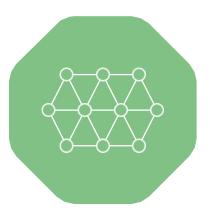
150 M€

d'achats nationaux auprès d'entreprises basées en Occitanie



52M€

de retombées fiscales au bénéfice des collectivités territoriales



15 à 25 %

des investissements bénéficient à l'économie locale



840 salariés et 6 400 emplois directs, indirects et induits

840 salariés

42 alternants









6 400

L'activité de RTE contribue à soutenir 6 400 emplois dans la région







Responsabilité sociétale de l'entreprise

NOTRE ACTION EN MATIÈRE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET D'ACHATS RESPONSABLES :

- **Des partenariats** avec les gestionnaires d'espaces sensibles : Parc National des Pyrénées, PNR du territoire...
- Des initiatives locales d'achats responsables (insertion, éco-chantiers, prestataires locaux...)
- Une Fondation qui soutient l'Economie Sociale et Solidaire en milieu rural
- > 56 projets soutenus en Occitanie





La mise à disposition de données électriques et partage de l'expertise

éCO₂mix : une appli au service du grandpublic





OpenData Réseaux Énergies : une plateforme open data multi-énergies et multi-opérateurs











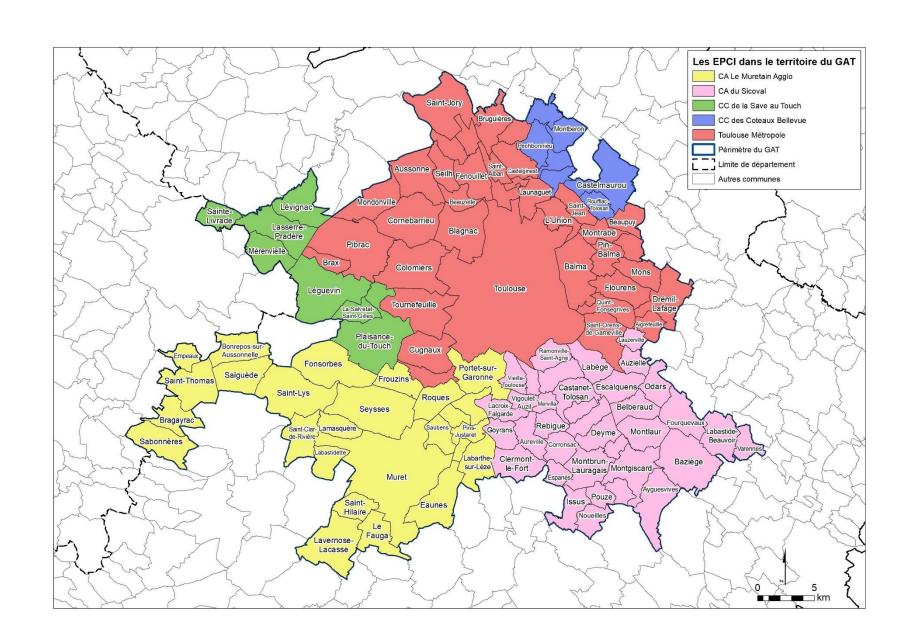
RTE et GRTgaz ont lancé « neWen », le chatbot qui vous accompagne dans vos recherches sur les données de l'énergie



Le Réseau de Transport d'Electricité sur la Grande Agglomération Toulousaine

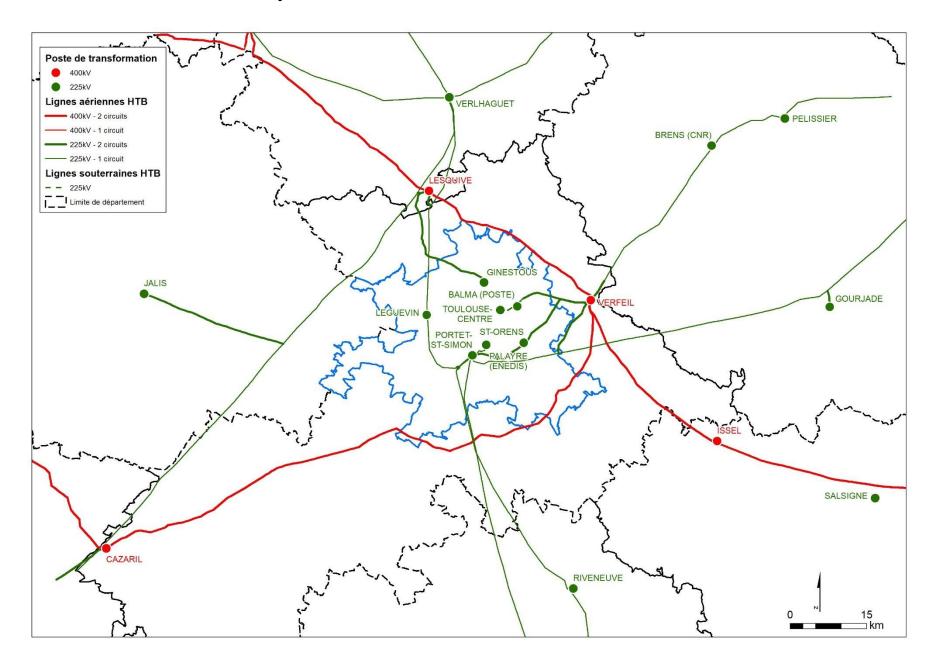


La zone d'étude : la Grande Agglomération Toulousaine



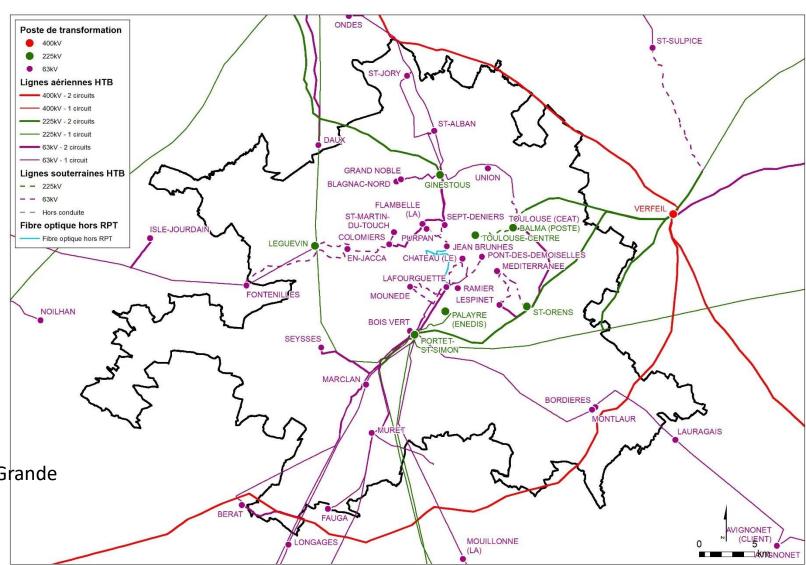


Le réseau de transport d'électricité sur le territoire de la GAT





Le réseau de transport d'électricité sur le territoire de la GAT

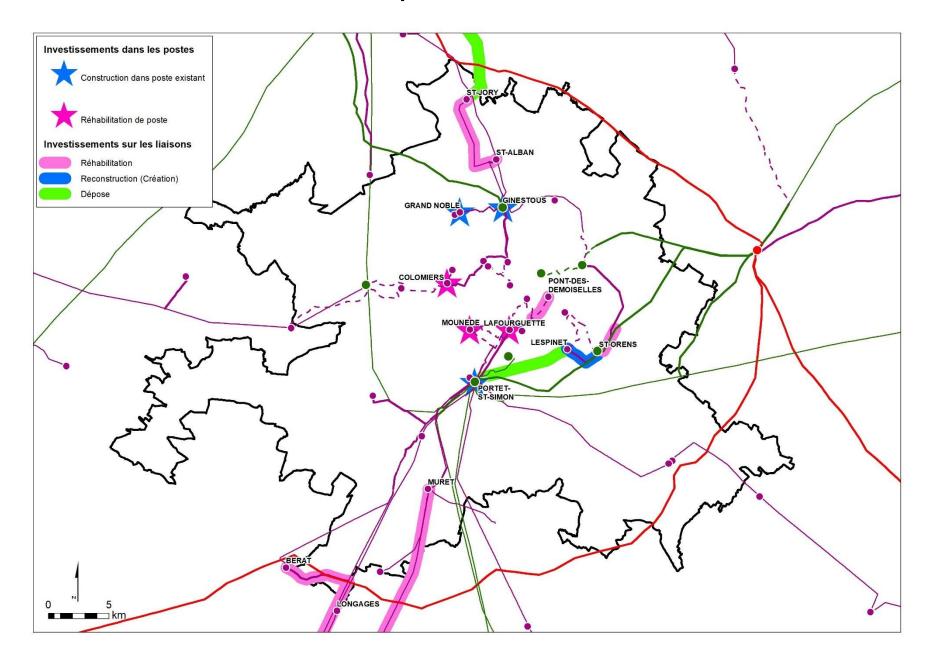


Le réseau RTE sur le territoire de la Grande Agglomération Toulousaine, c'est :

- 379 km de lignes aériennes ;
- 96 km de lignes souterraines ;
- **32** postes de transformation ;
- 67 communes concernées sur 113 (près de 60 %).

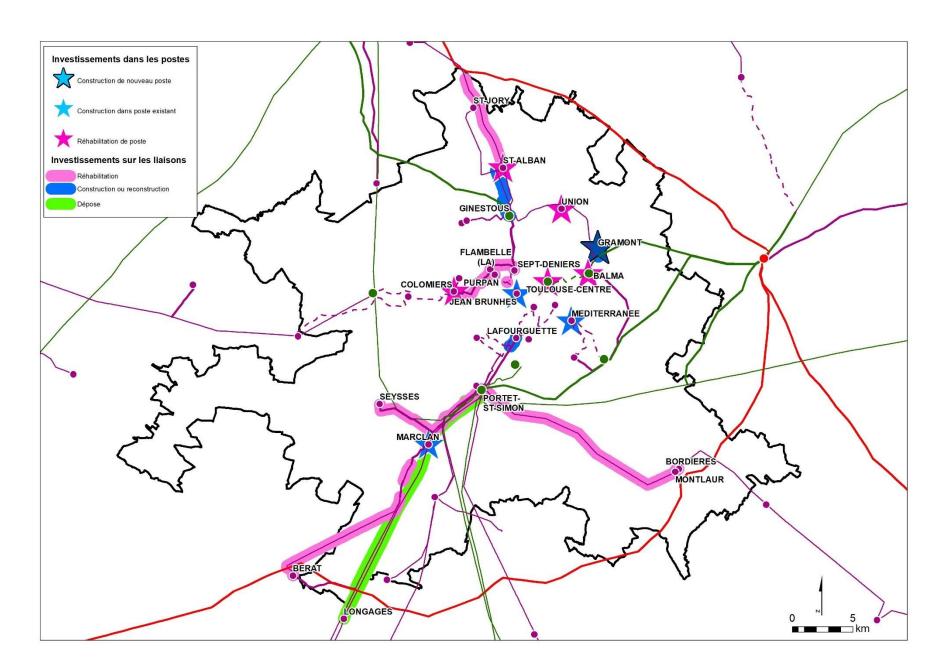


Les investissements RTE depuis 3 ans sur le territoire de la GAT





Les investissements RTE à venir sur le territoire de la GAT





Le régime juridique des ouvrages du réseau de transport



LE RÉGIME DES OUVRAGES DE RTE

➤ Les ouvrages de RTE dépendent du RESEAU PUBLIC DE TRANSPORT d'électricité (RPT)

- ➤ Ils font partie d'une CONCESSION accordée par l'Etat à RTE (acte du 30 octobre 2008)
- > RTE en est PROPRIETAIRE, au moins pendant la Concession

Ce sont des OUVRAGES PUBLICS, affectés à l'INTERET GENERAL et au SERVICE PUBLIC du transport d'électricité dont RTE a la charge

Rte

MISE EN SOUTERRAIN

- > Recherche de la compatibilité avec les travaux publics de la Collectivité,
- Le principe applicable à tous travaux publics : si la Collectivité demande une mise en souterrain dans le cadre de travaux publics qu'elle réalise : FRAIS À CHARGE DE LA COLLECTIVITÉ,
- > Deux exceptions : FRAIS À CHARGE DE RTE (en tout ou partie) :
 - Article R. 323-39 du Code de l'énergie : déplacement réalisé dans l'intérêt du domaine public occupé
 - Article L. 323-8 du Code de l'énergie : le dispositif MESIL



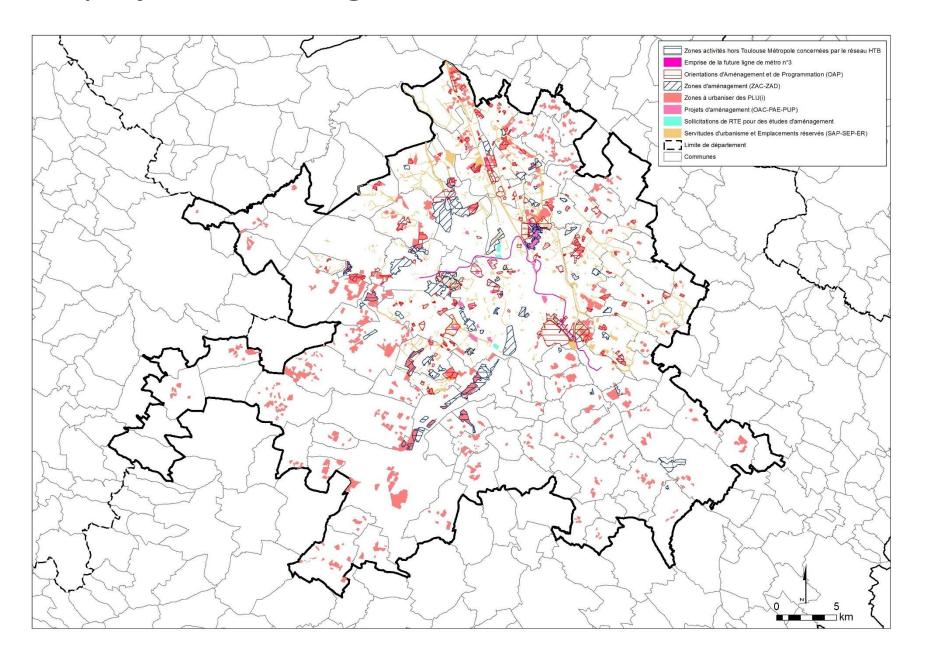
Exemple d'évolution de l'urbanisation autour de nos postes



1954 - 1988 - 2019

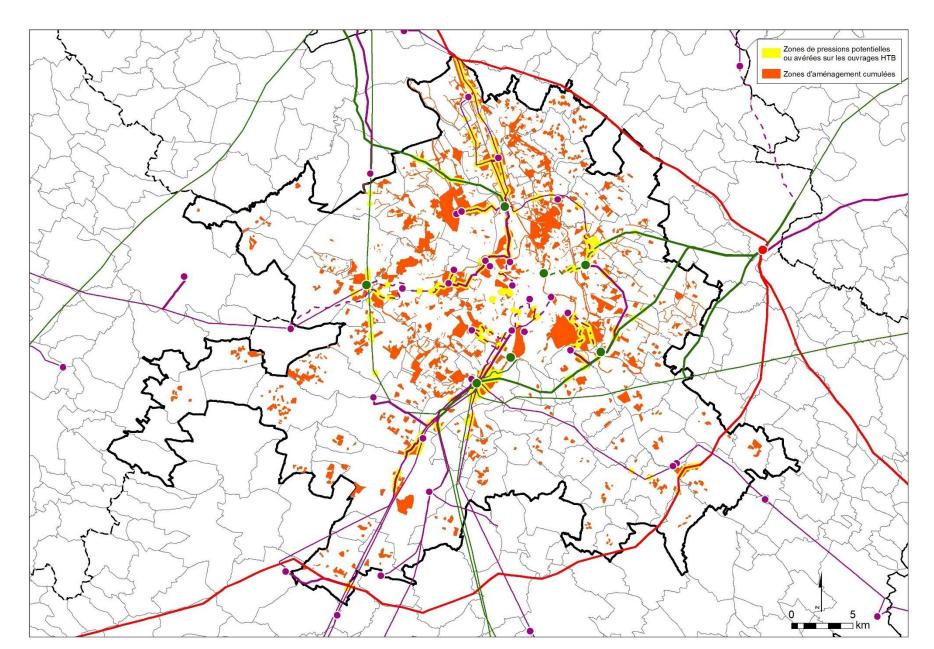


Les projets d'aménagements sur le territoire de la GAT





Les projets d'aménagements sur le territoire de la GAT





Merci pour votre attention

Rte

MISE EN SOUTERRAIN

➤ Le principe applicable à tous travaux publics : si la Collectivité demande une mise en souterrain dans le cadre de travaux publics qu'elle réalise : FRAIS À CHARGE DE LA COLLECTIVITÉ

- > Deux exceptions : FRAIS À CHARGE DE RTE (en tout ou partie)
 - Article R. 323-39 du Code de l'énergie : déplacement réalisé dans l'intérêt du domaine public occupé
 - Article L. 323-8 du Code de l'énergie : le dispositif MESIL



ARTICLE R. 323-39 DU CODE DE L'ÉNERGIE

« Le gestionnaire d'un réseau public d'électricité (...) opère à ses frais et sans droit à indemnité la modification ou le déplacement d'un ouvrage implanté sur le domaine public lorsque le gestionnaire de ce dernier en fait la demande dans l'intérêt du domaine public occupé ».

> Les conditions :

- La présence de la ligne doit être <u>incompatible</u> avec les <u>travaux publics</u> de la Collectivité
- Les travaux publics doivent être réalisés dans <u>l'intérêt</u> du domaine public occupé
- L'accord d'occupation du domaine public ne doit pas prévoir un régime différent



ARTICLE L. 321-8 DU CODE DE L'ÉNERGIE DISPOSITIF MESIL : MISE EN SOUTERRAIN D'INITIATIVE LOCALE

« A la demande des collectivités territoriales, le gestionnaire du réseau public de transport peut participer au financement de la mise en souterrain des ouvrages existants dont il a la charge pour des motifs liés au développement économique local ou à la protection de l'environnement... »

> Les conditions :

- Demande d'une Collectivité territoriale (commune, département, région, ou en leur nom et pour leur compte)
- C'est une faculté pour RTE et non une obligation
- Motif économique local ou environnemental
- Participation fixée par un barème (arrêté du 31 mars 2013) la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) contrôle les dépenses d'investissement (obligation d'une comptabilité séparée pour RTE)



ARTICLE L. 321-8 DU CODE DE L'ÉNERGIE

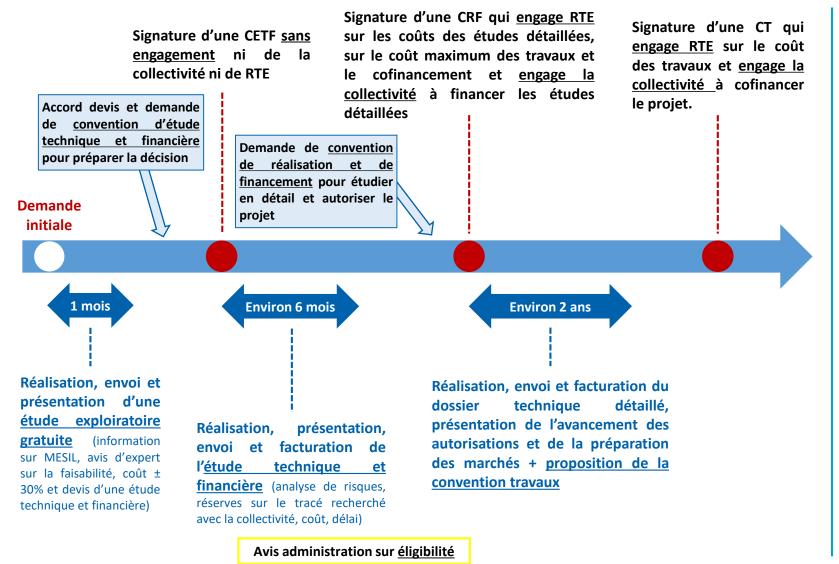
> Le barème :

Age de la ligne aérienne existante	Taux de contribution de RTE
20 ans < âge ≤ 45 ans	15 %
45 ans < âge ≤ 60 ans	25 %
60 ans < âge ≤ 75 ans	40 %
75 ans < âge	50 %

- ➤ La contractualisation : 3 étapes
 - Convention d'études
 - Convention d'approvisionnement (facultatif en cas d'anticipation)
 - Convention travaux



Focus: demandes de MESIL



Principes de l'article L. 321-8 du code de l'Energie

- Demande à l'initiative d'une ou de plusieurs collectivités territoriale
- Motif lié soit au développement économique local soit à la protection de l'environnement (à développer sur ces thèmes restrictifs)
- Participation du gestionnaire du RPT possible mais non obligatoire
- Comptabilité spécifique pour ces investissements permettant l'audit de la CRE